

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 25 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le vingt cinq mars à dix huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président, le dix huit mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, sous la présidence de **Monsieur Emmanuel LAMY**, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents :

AIGREMONT : Monsieur Gilbert DIJON, Maire
Madame Héléna SEGAIN, Conseillère Municipale

CHAMBOURCY : Monsieur Philippe FAISSEAU, Maire Adjoint
Madame Francine LAZARD, Conseillère Municipale

LE PECQ : Madame Catherine RAMAIN, Conseillère Municipale

LE VESINET : Monsieur Abel VINTRAUD, Maire Adjoint
Monsieur Georges MALIH, Conseiller Municipal

MAREIL-MARLY : Madame Catherine PETIT, Conseillère Municipale

MARLY-LE-ROI : Monsieur Jacques CHESNAIS, Conseiller Municipal

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Monsieur Philippe PIVERT, Maire Adjoint

Absents excusés :

LE PECQ : Monsieur Pierrick FOURNIER, Conseiller Municipal

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Madame Pascale GENDRON, Maire Adjoint

Nombre de Communes	:	7
Quorum	:	8
Délégués présents	:	11
Délégués comptant pour le quorum	:	11
Procuration	:	0
Nombre de votants	:	11

REUNION DU 25 MARS 2009

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance du Comité Syndical à 18h10.

Sur proposition du Président, le Comité désigne Monsieur FAISSEAU de la Commune de Chambourcy, Secrétaire de Séance.

Il rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Procès-Verbal du Comité du 13 février 2009
- Compte-rendu des actes du Président
- Budget Primitif 2009
- Questions diverses

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 13 FEVRIER 2009

Monsieur VINTRAUD, secrétaire de cette séance, a fait part d'une légère modification. Sans autre observation, ce document est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES ACTES DU PRESIDENT

Signature, le 27 octobre 2008, avec l'**Association « Club Nautique de l'Ouest »** (plongée, palmes) d'un avenant à la convention de mise à disposition des installations de la Piscine suite au changement de la présidence de ladite association.

L'association est représentée depuis le 15 avril 2008 par sa Présidente Madame Françoise NIKO-FOY (modification entérinée par la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye en date du 8 juillet 2008).

Signature, le 6 mars 2009, avec la **Société Lyonnaise des Eaux** d'un contrat d'abonnement afin de bénéficier des équipements utiles à la télé relève des compteurs et au service d'alerte de consommation anormale. Ce système de relevé automatique et à distance des données de consommation d'eau est composé d'un module de transmission et d'un récepteur installé et équipé d'antenne passive de réception.

Ce contrat prendra effet le jour de la mise en service des équipements sur les compteurs.

Frais d'accès au système : 955,85 € H.T.

Coût de l'abonnement mensuel : 5,00 € H.T. (prix ferme et non révisable).

Le Président propose ensuite de traiter le dossier principal de cette séance, le budget 2009.

Auparavant, il souhaite recadrer ce projet dans son ensemble. Pendant de longues années, le Syndicat n'a pas augmenté la participation des communes membres.

2008 a connu une première hausse, suivie de celle de 2009. Le Syndicat aurait pu faire une hausse régulière de l'ordre de 2%, le résultat aujourd'hui aurait été le même. Avec cette hausse régulière de 2%, la cotisation de l'année 2008 aurait été de 5,46 € à l'habitant alors qu'elle a été appelée à 4,70 € auprès des communes.

Le Président demande que ce choix soit connu des maires car la marche à franchir en 2009 aurait été moins importante.

La seconde remarque importante sur ce projet de budget c'est qu'il comporte peu de marge de manœuvre ; les lignes budgétaires ont été tirées au plus juste et les estimations de recettes commerciales sont bâties avec une augmentation de l'ordre de 4%. Si les conditions climatiques sont favorables, ces prévisions devraient être réalisées ; dans le cas contraire il faudra revenir devant les communes. De plus c'est un budget de fonctionnement seul et sans aucun autofinancement ; en cas de travaux à

effectuer – et c'est plus que vraisemblable - et donc de dépenses d'investissement, le Syndicat aura en plus à intégrer des frais financiers sur les années à venir.

Enfin le Syndicat a quasiment épuisé ses réserves ; sur les années précédentes, non seulement le Syndicat n'a pas majoré ses appels auprès des communes mais il avait pu engranger des réserves. Sur les deux années passées, il a fallu puiser dans ces réserves pour réajuster les prévisions budgétaires et pallier l'insuffisance des recettes ; en 2008 par exemple, les conséquences du Grenelle de l'environnement, en particulier sur le prix de l'eau, n'avaient pas pu être intégrées. Il ne reste plus que 50 000 € environ de réserve ce qui est très peu. Il faut aussi changer deux chaudières, sur les trois existantes, ce qui représente une lourde dépense.

Après ce préambule, le Président passe au détail du projet de budget.

BUDGET PRIMITIF 2009

I/ ORIENTATION BUDGETAIRE

Le projet de budget qui est présenté pour 2009 relève des orientations budgétaires largement débattues le 13 février 2009.

* en fonctionnement

- contrôle des dépenses de gestion propres à l'établissement mais réajustement de certaines lignes en particulier au niveau des fluides dont les coûts unitaires augmentent fortement ; le gaz va baisser mais les factures de début d'année sont hélas les plus lourdes ; le Syndicat n'a toujours pas de réponse de Monsieur BORLOO sur le prix de l'eau,
- contrôle également des dépenses de personnel permanent ainsi que des remplacements nécessaires pour les périodes d'été et de week-end,
- un crédit de 50 000 € est rajouté pour financer l'audit à réaliser en 2009,
- toutes les rubriques de dépenses sont contenues au plus juste et ne laissent place à aucun événement fâcheux (grosse panne par exemple),
- les recettes commerciales sont réajustées à + 4% sachant que le vote des tarifs pour 2009 a supprimé la majoration du tarif individuel, week-end d'été, et que les augmentations de tarifs ont été globalement modestes ; sur le poste recettes, cela sous-entend une activité également normale sans mauvaise surprise,
- malgré un contrôle serré sur les dépenses et une estimation de recettes un peu optimiste, les cotisations des communes doivent être majorées ; pour les 6 communes représentant 40 % des cotisations, le coût à l'habitant passe de 4,70 € à 5,63 €, sachant que le seul coût de l'audit représente 0,33 € par habitant ; Saint-Germain-en-Laye, qui en finance 60% passe de 417 099 € à 510 297 €.

* en investissement

- pour la section d'investissement, les besoins immédiats en acquisitions et travaux sont couverts par les ressources propres de la section ; il n'y a aucun autofinancement.

C'est un budget réaliste mais sans marge de manœuvre qui est présenté pour 2009.

Le Président rappelle à Monsieur RANC et Monsieur HERVOUET qu'il va falloir tenir ces chiffres et ne pas dérapier.

II/ PRESENTATION GENERALE

Les crédits de la section de fonctionnement s'élèvent à **2 151 465 €** en dépenses et en recettes ; si l'on exclut les 50 000 € de l'audit, on constate une progression de 6,7% par rapport au BP 2008 mais une diminution de 1,41% par rapport au réalisé 2008. La section d'investissement s'élève à 52 522 €.

III/ PRESENTATION DETAILLEE

A/ Section de fonctionnement

dépenses

Elles concernent :

- ◆ les charges à caractère général – **chapitre 011** → 734 360 €
Si l'on déduit les 50 000 € de l'audit, ce chapitre est inférieur de 3,4% au réalisé 2008.
- **comptes 60** - Achats et variation de stocks → 490 100 €
Les dépenses de fluides (eau, gaz, électricité), représentent 83% du total du chapitre. Le reste concerne les fournitures diverses : entretien, traitement de l'eau
- **comptes 61** - Services extérieurs → 158 200 €
Ce sont essentiellement les dépenses d'entretien, du bâtiment et des extérieurs, les primes d'assurances et services de sécurité (+ 3,7% par rapport au BP 2008).
- **comptes 62** - Autres services extérieurs → 86 060 €
Sur les comptes 62 sont imputés les honoraires divers, les indemnités au comptable et au régisseur, les frais de télécommunications et impressions, la prise en charge pour les repas du personnel. - 9 % par rapport à 2008 quand on enlève l'audit.
- ◆ les charges de personnel - **chapitre 012** – → 1 364 300 €
en progression de 2,58 % par rapport au BP 2008
mais en diminution de 0,85 % par rapport au réalisé 2008.
Le Président rappelle que la Piscine est ouverte pratiquement toute l'année et sur des plages horaires importantes ; Monsieur RANC précise que c'est 6 400 heures annuelles ce qui représente 2 équipes.
Le Président rappelle aussi les contraintes de service public, la gratuité de la natation scolaire et le soutien important aux clubs locaux.
- **comptes 6218** – Autre personnel extérieur → 56 000 €
Sur cette ligne figure le remboursement des salaires et charges du personnel de la Ville mis à disposition du Syndicat, ainsi que des remplacements ponctuels par l'association Saint-Germain Emplois Services.
- **comptes 63** – Cotisations CIG –CNFPT–FNAL → 28 400 €
- **comptes 64** – Charges de personnel → 1 279 900 €
Sur les lignes 6411 sont imputées les dépenses du personnel titulaire, sur la ligne 64131, les dépenses de personnel non titulaire.
- ◆ les autres charges de gestion courante – **chapitre 65** → 16 600 €
sur ce chapitre sont imputées les indemnités de fonction et une provision pour la prise en charge de créances irrécouvrables.
- ◆ les charges exceptionnelles – **chapitre 67** → 800 €
sur les comptes 67 passent les annulations de titres ainsi que les remboursements de cartes d'abonnements non utilisées pour raison de santé.
- ◆ les dotations aux amortissements – **chapitre 042** → 35 405 €

La liste figure en annexe de ce Budget.

Le total des dépenses de la section de fonctionnement est de **2 151 465 €**.

recettes

Elles concernent :

les produits des services – chapitre 70	→	1 276 969 €
(réalisation de 2003 : 1 460 052)		
(réalisation de 2004 : 1 425 533)		
(réalisation de 2005 : 1 357 709)		
(réalisation de 2006 : 1 332 395)		
(réalisation de 2007 : 1 218 446)		
(réalisation de 2008 : 1 246 997)		

Sous cette appellation figurent :

* les entrées particulières à la Piscine et au Centre de mise en Forme et les entrées diverses, évaluées à	→	1 224 769 €
* les entrées des lycées, établissements scolaires et autres	→	44 000 €
* les entrées des centres de loisirs	→	6 000 €
* les locations diverses	→	2 000 €
* les remboursements des charges pour le Bar-Restaurant	→	200 €

Cette rubrique diminue car il est prévu, dans le prochain contrat de délégation public, de dissocier le compteur électrique qui alimentera le bar-restaurant, pour éviter les soucis déjà rencontrés, de même que le contrat d'enlèvement des déchets. Dans les remboursements, il ne reste donc plus que l'eau.

◆ les contributions directes – chapitre 73	→	844 314 €
◆ les dotations et participations – chapitre 74	→	6 182 €

En dehors d'Aigremont, toutes les participations sont fiscalisées.
La participation est fixée à 5,63 € par habitant pour les six communes représentant 40 %, Saint-Germain-en-Laye intervient toujours pour les 60 % restants.

◆ les autres produits de gestion courante – chapitre 75	→	16 000 €
◆ les atténuations de charges – chapitre 013	→	8 000 €

sur la ligne 6419, sont affectés les remboursements sur rémunération du personnel, en particulier les accidents du travail.

Le total des recettes de la section de fonctionnement est de **2 151 465 €**.

B/ Section d'investissement

dépenses

Il est prévu, dans ce budget, quelques crédits en acquisition de matériels et travaux.

◆ immobilisations corporelles – chapitre 21	→	26 000 €
il s'agit de prévisions d'équipements et matériels divers		
◆ immobilisations en cours – chapitre 23	→	26 522 €
réserve pour travaux imprévus		

Le total des dépenses estimées est de **52 522 €**.

recettes

Les dépenses ci-dessus sont équilibrées par les recettes suivantes :

◆ dotations et réserves – chapitre 10	→	17 117 €
Sur la ligne 10222, figure le reversement de FCTVA correspondant aux investissements de 2007.		
◆ amortissement des immobilisations – chapitre 040	→	35 405 €

On retrouve sur ces lignes, les recettes d'ordre budgétaire correspondant aux dépenses déjà vues en section de fonctionnement.

Le total des recettes est de **52 522 €**

Le projet de Budget Primitif 2009 s'équilibre donc en dépenses et en recettes aux montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	═══	2 151 465 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	═══	52 522 €

Avant de traiter du budget, Monsieur FAISSEAU demande si le gestionnaire du bar-restaurant a bien une caisse enregistreuse pour pouvoir éventuellement contrôler ses ventes. Monsieur RANC précise que ce délégataire dit qu'il n'en n'a pas les moyens mais, dans la prochaine D.S.P., l'obligation est bien mentionnée dans le cahier des charges.

Le Président demande à Monsieur RANC de présenter les documents distribués aux délégués présents.

Le premier concerne la répartition des formules de cartes et d'abonnements entre résidents et non résidents depuis 2005 avec une répartition entre les différentes communes du Syndicat. Sur les deux dernières années, il y a plus de résidents que de non résidents. En réponse aux délégués, ce calcul est fait sur l'ensemble des formules.

Les tableaux suivants concernent les consommations d'eau, d'électricité et de gaz sur les 10 dernières années ; on constate des fluctuations selon les années mais 2008 n'est pas à ce titre une année exceptionnelle ; depuis la constatation de la fuite en fond de bassin, l'eau est particulièrement surveillée ; la réglementation impose un renouvellement minimum de 30 litres par jour et par personne, ce qui explique aussi les fluctuations selon la fréquentation ; auparavant c'étaient plutôt 60 litres qui étaient injectés pour maintenir la qualité de l'eau ; depuis janvier ces chiffres ont été réduits à 35 litres environ mais sous réserve de garder une eau conforme ; la Piscine a eu récemment un rappel de la DDASS pour des dépassements des taux du Ph de l'eau ou des chloramines par exemple. Cela demande donc une vigilance permanente et des réajustements si nécessaire car c'est l'apport d'eau claire qui permet de faire baisser le taux de chloramines. S'il y a hausse de la fréquentation par exemple en été il y aura donc augmentation des consommations d'eau. Il faut savoir que, pour la DDASS, si l'eau n'est pas conforme, il faut fermer la Piscine jusqu'à ce que les normes soient atteintes.

Le Président revient sur la température de l'eau du bassin ; il a eu à ce sujet des remarques sur l'eau de la Piscine qui n'est pas jugée très chaude. Il se dit aussi très étonné par les chiffres de fréquentation des habitants de Saint-Germain-en-Laye qui ont explosé en 2008.

Monsieur RANC confirme cette progression ; il précise aussi, à l'attention des délégués, que ce sont les recettes d'été, par les clients occasionnels, qui génèrent les recettes supplémentaires ; les abonnés sont des clients réguliers.

Le Président constate que les abonnements se révèlent réellement intéressants pour la clientèle ce qui explique aussi cette évolution. Monsieur FAISSEAU comprend aussi que cela explique les mauvaises performances de l'été 2008 par rapport à 2007 puisque les abonnements ont progressé mais les recettes globales n'ont pas augmenté.

Le Président confirme qu'à fréquentation constante, le transfert vers les abonnements entraîne une baisse des recettes. Il y a bien ce double effet d'une diminution générale de la fréquentation et ceux qui viennent privilégient les formules plus intéressantes.

Monsieur HERVOUET précise que maintenant la différence de prix entre résidents et non résidents est d'environ 10% ce qui peut expliquer le rééquilibrage sur le pourcentage des abonnés et que la chute des recettes vient bien de la perte des entrées unitaires de l'été.

Pour revenir aux tableaux des consommations, le Président constate qu'il n'y a pas eu de dérive spectaculaire ; les variations viennent de l'augmentation des coûts unitaires en particulier pour le gaz et l'eau ; d'autre part la Piscine n'a pas le choix puisqu'il faut remettre de l'eau claire en quantité suffisante et qu'il faut chauffer suffisamment l'eau des bassins.

Monsieur RANC dit que l'eau du grand bassin est actuellement entre 27 et 27,5 °, un degré supplémentaire sur 2 800 m³ représente un coût important en gaz. Pour répondre à Monsieur FAISSEAU qui demande qu'elle est la norme, Monsieur RANC précise que la norme scolaire doit être entre 26 et 28°.

Le Président pense que, dans des piscines plus petites, avec un moindre volume d'air, il est plus facile de chauffer un peu plus ; il pense en particulier à celle de Marly.

Pour Monsieur PIVERT, cette Piscine est de technologie déjà ancienne et ne peut être comparée avec des bassins de conception plus récente ; la déperdition de chaleur est énorme ; il faut donc penser sérieusement à la rénovation de cet équipement. De plus, l'une des raisons qui explique la désaffection de certains clients est l'impossibilité actuelle de payer en plusieurs fois.

Monsieur RANC et son adjoint ont étudié ce dossier : le paiement en plusieurs fois est possible avec le logiciel de caisse qui existe à la Piscine ; il reste la gestion au jour le jour des prélèvements voire des impayés ; elle n'est pas possible par les soins de l'équipe de la Piscine ; la Trésorerie réduit ses effectifs et n'est pas non plus en mesure d'assurer cette prestation ; ce qui serait envisageable c'est un paiement par terminal bancaire avec gestion par la banque des clients demandeurs ; la Trésorerie devait donner une réponse sur ce type de gestion.

Monsieur VINTRAUD demande la parole pour expliquer que la Ville du Vésinet doit voter, la semaine à venir, la mise en place du e-paiement pour les cantines scolaires. Un établissement bancaire a été sélectionné, la procédure a été sécurisée avec l'accord du Trésorier et le Conseil doit voter les modalités de fonctionnement. Le système comporte plusieurs options qui doivent s'étudier avec la banque qui assure dans ce cas le service de régie automatisée au lieu d'une régie physique. Le Président pense que cette piste est intéressante et demande à Monsieur VINTRAUD de fournir les informations en sa possession si elles peuvent aider le Syndicat et la direction de la Piscine ce que ce dernier accepte bien volontiers.

Monsieur FAISSEAU pense que l'on devrait pouvoir faire du paiement en 3 fois avec la carte bleue ; au-delà de 3 fois, c'est considéré comme du crédit. Monsieur HERVOUET a eu des contacts avec un inspecteur du Trésor ; ce système est possible avec une banque privée à partir du moment où il est contrôlable par les services de la Trésorerie. Le Président demande donc que ce dossier soit à nouveau étudié et mis en place avec toutes les mesures de sécurisation nécessaires.

Pour Monsieur PIVERT, la clientèle qui fréquente la Piscine et ses installations n'est pas la même que celle qui fréquente Les Pyramides par exemple ; elle souhaite s'entretenir mais a des moyens plus limités ; elle préfère payer un peu plus mais répartir les paiements ce que confirme Monsieur RANC qui participait récemment à une réunion avec les usagers. Il a été fait mention que ces clients étaient partis sur Poissy mais ce sont des établissements privés qui n'ont pas les contraintes de la comptabilité publique. Pour Monsieur RANC le deuxième point qui fait partir les clients, ce sont les horaires d'ouverture. Ce qui étonne Monsieur FAISSEAU c'est que des tarifs trimestriels existent déjà ; en fait les clients souhaitent bénéficier des tarifs annuels ou semestriels plus avantageux mais en payant en plusieurs fois. En comptabilité publique, quand on vend une prestation à un tarif déterminé, il faut pouvoir remettre au Trésorier la somme correspondante quel que soit le mode de paiement. Le paiement informatisé existe depuis 2003 et peut donc être étudié ; Monsieur HERVOUET a constaté que des personnes prennent un abonnement mensuel douze fois dans l'année parce qu'elles ne peuvent pas payer un abonnement annuel en une seule fois.

Pour le Président, il faut comparer à la fois le niveau des prix et les facilités de paiement. En revenant sur les exemples de Poissy déjà cités, les tarifs sont assez semblables mais, à Saint-Germain, la Piscine est accessible en plus du Centre de Mise en Forme.

A Poissy, il a 3 clubs, répond Monsieur PIVERT, et qui sont sans doute moins bien équipés que celui du Syndicat mais il y a le problème des prix et des horaires, par exemple Amazonia qui est ouvert de 6 heures du matin à minuit.

Le Président est d'accord pour revoir les horaires, Piscine et Centre de Mise en Forme, mais déclare aussi qu'il faut privilégier la clientèle payante et revoir les créneaux par exemple de l'UNSS qui occupe beaucoup de place le mercredi après-midi et gratuitement. Bien sur c'est le rôle des collectivités d'encourager le sport des jeunes mais il faut rééquilibrer la répartition. Monsieur FAISSEAU suggère de demander au Conseil Général une participation pour cette activité.

Monsieur PIVERT fait aussi remarquer que l'UNSS n'utilise pas que la Piscine mais aussi les gymnases des communes car l'objectif est bien de développer le sport.

Il n'est pas question d'éliminer l'UNSS, répond le Président mais juste de trouver un meilleur équilibre entre tous les nageurs et peut-être, pour l'avenir, penser à solliciter le Conseil Général et le Conseil Régional sur les investissements qui seront à réaliser sur la base de ces mises à disposition.

En réponse à Monsieur CHESNAIS qui demande les disponibilités pour le public, Monsieur RANC précise que l'UNSS occupe 6 lignes d'eau de 14 heures à 16 heures ce qui n'en laisse que 2 pour le public payant. De plus, répond le Président, la cohabitation est souvent difficile entre des jeunes qui font du bruit et qui s'amuse et un public qui aimerait nager tranquille.

L'enjeu le plus lourd sera lorsque le Syndicat disposera du résultat de l'audit souligne le Président. Il n'y a plus d'autofinancement, il faudra donc rajouter au coût de fonctionnement normal des frais financiers. Le Président avertit les communes qui auront alors à se prononcer sachant que si rien n'est fait, alors le bâtiment deviendra vétuste. Il y a aussi un autre point à étudier c'est que des projets de piscines sont en cours dans les Yvelines, par exemple à Sartrouville ; Poissy envisage soit de rénover les siennes soit d'en reconstruire ; Le Chesnay aurait également un projet et il y en a peut-être d'autres. Toutes les piscines sont déficitaires, celle de Saint-Germain n'est pas la seule.

Monsieur FAISSEAU évoque le projet qui serait à l'étude entre Le Pecq et Marly-le-Roi. Le Président considère que ce projet ne serait pas raisonnable et demande aux délégués du Pecq de transmettre son étonnement. Monsieur VINTRAUD sait que Houilles et Carrières ont aussi un projet ensemble.

Il souhaite également revenir sur trois points :

- d'abord le contrôle journalier des fluides – Monsieur RANC répond que ce relevé est fait quotidiennement et sera renforcé par le système de télé-relève qui va être installé pour l'eau ;
- le deuxième concerne l'audit technico-commercial qui doit être réalisé et les grandes lignes de cette étude – le Président répond que cet audit va nous dire dans quel état est le bâtiment et le niveau de ses installations en particulier les fonctions essentielles dans les normes actuelles et les normes qui vont découler du Grenelle de l'environnement ; il y a aussi un audit commercial, de marketing, sur les prestations offertes et les prix demandés ; l'audit devra aider le Syndicat à faire des choix dans ses orientations stratégiques et ses modes d'occupation ; il est vraisemblable que les familles attendent des équipements plus ludiques qui doivent pouvoir être données pour un prix raisonnable ; Monsieur PIVERT rajoute que les communes qui ont des projets de piscines doivent être conscientes du gouffre financier que cela représente ; par contre les piscines de maintenant ne sont plus du tout conçues comme celles d'il y a 40 ans ; celle de Saint-Germain a

sans doute des travaux de rénovation importants à envisager pour l'amener aux normes de ce qui se fait actuellement ; le Président n'est pas d'accord avec cette déclaration, il pense que c'est l'audit qui répondra à ces questions,

- le troisième point concerne des recherches qui ont été effectuées sur la piscine de Chatou qui a constaté une dépense en eau de l'ordre de 30 000 € pour un budget total de fonctionnement de 930 000 € - le Président considère que l'on ne parle pas d'équipements comparables.

Madame MUNNIA apporte une précision sur les dépenses de fluides réglées depuis le début de l'année, soit les mois de décembre 2008 à février 2009 inclus, la facture d'eau est de 34 651 €, les factures de gaz et d'électricité pour cette même période s'élèvent à 118 645 €.

Le Président pense que ce débat sur la comparaison des prix, qu'il a connu en particulier pendant la campagne électorale, est un débat faussé. Les équipements ne sont pas comparables, l'occupation et les mises à disposition non plus. La question à se poser c'est : n'en faisons-nous pas trop.

Monsieur CHESNAIS remarque que le coût de l'audit représente environ un tiers de ce qui va être demandé en supplément aux communes ; c'est un audit à la fois technique et commercial ; sur la partie technique il se demande si les responsables de la Piscine ne seraient pas en mesure de répondre aux interrogations que se pose le Syndicat et aux moyens de réduire les coûts de fonctionnement ; sur la partie commerciale, il pense que le problème est surtout politique car il est facile de savoir combien nous coûtent les mises à disposition. Souvent un audit est destiné à expliquer et justifier des choix qui sont à faire et qui peuvent être mal interprétés. Il trouve que c'est cher payé pour cette opération.

Le Président interroge les responsables de la Piscine pour la partie technique sur laquelle il ne faut pas oublier non plus la mise aux normes pour les personnes handicapées. Monsieur RANC considère qu'ils n'ont ni la formation ni l'expertise nécessaire en particulier au niveau des normes actuelles ; la partie circulation des handicapés doit être traitée de façon très spécifique ; bien sur, ils ont la connaissance du bâtiment, peuvent avoir des idées mais ne sont pas capables de monter les projets.

Monsieur PIVERT confirme que certaines remarques ou idées peuvent être fournies mais il est difficile d'être juge et partie sur ces dossiers complexes.

Monsieur FAISSEAU trouve aussi l'estimation élevée mais il pense qu'il faut un avis extérieur ; les membres du comité sont trop passionnés, trop impliqués, ont des idées personnelles et une implication politique. On peut par exemple arriver à la conclusion que retirer le CNO ne ferait pas gagner grand-chose car ce n'est pas parce qu'on libère de la place qu'elle sera occupée. Si on arrive à la conclusion que la clientèle recherche autre chose qu'une activité de natation, ce n'est pas le CNO qui sera en cause mais nos infrastructures. Il faudra veiller à avoir un bon rapport d'audit car il engagera l'avenir.

Ce qu'il faut absolument savoir, reprend le Président, c'est si la participation que les communes assument est une participation normale ou anormale compte tenu de la mission de service public qui est assurée par cet établissement. Soutenir la natation des jeunes, soutenir le CNO, permettre l'entraînement des forces de sécurité à des coûts marginaux, tout cela est une mission de service public. L'audit devra donc dire : par rapport aux services fournis, le déficit est faible, important, trop important. On juge la piscine sur ses résultats commerciaux alors qu'une grande partie de ses activités est une activité de service public. Avant d'envisager quoi que ce soit pour l'avenir, la priorité est donc de savoir comment se situe cette piscine, quelles sont les missions de service public assurées, à quel coût, comment améliorer les recettes commerciales ; après les communes auront à se positionner.

Sur la notion de déficit, Monsieur RANC cite quelques chiffres relevés dans une revue spécialisée : un projet de bassin étudié par une commune de 3 600 habitants pour

370 m² de plan d'eau (40% de la nôtre) ; le déficit annuel annoncé était de l'ordre de 300 000 € sans compter le coût de construction.

Le Président reprend la parole pour comparer le coût d'une piscine avec celui d'un gymnase ou d'une piste d'athlétisme ou encore d'un stade ; est-ce que les communes calculent le prix de revient de ce type d'établissement ; dans la plupart des cas, elles ne le font pas. Ce qui est spécifique pour notre Piscine c'est qu'elle peut couvrir par ses recettes commerciales une partie du prix de revient de son fonctionnement et donc les activités de service public que l'on ne peut pas faire payer ; de ce fait cela introduit une notion d'établissement privé et d'équilibre des comptes. Le Syndicat a un établissement de qualité même s'il demande quelques aménagements, un personnel également de qualité et qui fait face ; le Président rappelle l'intervention des agents en décembre 2006 pour identifier et réparer la fuite, évitant ainsi une fermeture sans doute longue et des frais importants. Une nouvelle fois, si l'augmentation des participations avait été régulière, la situation ne serait pas celle qui se présente aujourd'hui mais il faut assumer tous ces choix faits par le passé. Les décisions importantes seront après l'audit ; ou on laisse la Piscine en l'état en faisant le minimum de travaux indispensables et de sécurité et là, elle deviendra vétuste, ou on décide d'investir, et il y a plusieurs niveaux d'investissement, on se mettra aux normes énergétiques, aux normes d'accès aux handicapés, on referra des vestiaires pieds chaussés-pieds nus plus adaptés, on aménagera une zone plus ludique pour les enfants, cela devrait donner un nouveau souffle à l'établissement pour un certain nombre d'années.

Monsieur FAISSEAU souligne qu'il faut aussi mettre en avant les points forts de la Piscine ; Poséidon est un vrai point fort ; c'est un système informatisé de détection des incidents qui peuvent survenir sous l'eau et que les maître-nageurs ne peuvent pas forcément voir de la surface ; c'est un coût mais surtout une sécurité importante même si elle ne se voit pas ; le Président précise que ce système a été expérimenté et développé à Saint-Germain-en-Laye et qu'il est depuis vendu sur le plan national et international ; il déclare aussi qu'il a demandé au Journal de Saint-Germain de faire très prochainement un article sur la Piscine et il conseille aux autres communes de suivre cet exemple.

Monsieur CHESNAIS, conseiller d'opposition à Marly-le-Roi, n'était pas au courant d'un projet commun de piscine entre Le Pecq et Marly. Madame RAMAIN dit que cette idée a été évoquée car la piscine de Marly n'est pas en bon état, celle du Pecq est également vétuste ; l'idée d'en refaire une qui soit commune plutôt que de réparer les deux actuelles a effectivement été abordée. Monsieur CHESNAIS se demande si, à l'occasion de l'audit technico-commercial qui doit être fait sur la piscine intercommunale, il ne faut pas prendre en compte ce projet d'autant qu'il se souvient que l'idée d'avoir un Syndicat intercommunal qui regroupe les différents bassins nautiques a déjà été évoquée.

Le Président reprend la parole pour dire que l'idée du Pecq et de Marly-le-Roi est peut-être intéressante sur le plan technique mais n'est pas une bonne idée pour l'intercommunalité. Madame RAMAIN souligne l'intérêt de ces deux établissements qui accueillent les scolaires, les associations et de nombreux usagers ; pour elle les équipements ne sont pas concurrents mais complémentaires par les services qu'ils rendent et qui ne sont pas les mêmes étant donné la taille des bassins. Pour le Président, ces piscines sont bien concurrentes ; une offre quelle qu'elle soit, dans le même bassin de vie, est forcément concurrente ; il reconnaît néanmoins la véracité des propos de Madame RAMAIN pour la partie service public. Monsieur PIVERT pense aussi que, parmi les clients qui ont quitté Saint-Germain-en-Laye, un certain nombre sont allés dans ces établissements voisins.

La situation actuelle est la suivante, déclare le Président : les mauvaises saisons d'été ont diminué le nombre de nos clients commerciaux, pour nous et pour les autres piscines également, la charge du fonctionnement du service public est lourde, le financement est donc de plus en plus difficile à équilibrer. Il pense qu'une solution sera trouvée avec du bon sens et du dialogue.

Monsieur FAISSEAU considère que c'est un débat avec deux aspects différents ; si la question portait sur des terrains de football, on dirait que les équipements sont complémentaires ; comme il y a à la fois la logique du service public qu'il faut financer et la logique commerciale pour équilibrer les comptes et rentabiliser le fonctionnement, il y a percussion des genres.

Pour le Président, ce ne sont que des rumeurs et il aimerait que les deux communes concernées préviennent de leur projet les autres communes du Syndicat avec lesquelles elles doivent être solidaires et le Président de ce Syndicat. Il se pose d'ailleurs la question de savoir si ces communes pourraient faire cette nouvelle piscine hors du Syndicat.

Madame RAMAIN reprend la parole pour dire que ce point de principe avait été discuté lors d'une précédente réunion de comité et que cela avait déjà été abordé par un délégué de Marly, à savoir qu'un projet de nouvelle piscine devrait pouvoir entrer dans la compétence du Syndicat existant. Le Président le comprendrait mieux sous cette forme ; ce qui le gêne c'est que ces rumeurs datent déjà d'un an et que rien n'a été annoncé officiellement et clairement.

Après ce large débat qui a dépassé le cadre du seul projet de budget 2009, le Président propose de passer au vote.

Sur proposition du Président, le Budget Primitif 2009 est adopté à l'unanimité ; c'est un acte de courage et de confiance et le Président remercie les représentants des communes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RANC commente quelques tableaux distribués aux délégués, en particulier sur la fréquentation de la Piscine ; il a pris 3 semaines de 2008 en référence, une semaine en février, une autre en mai qui a connu un très beau temps et la dernière, la semaine du 15 août. Ceci démontre le rôle du beau temps dans le fonctionnement de l'établissement ; la semaine de février a constaté une recette de 16 000 €, la semaine de mai, 50 000 € et la semaine d'août, 17 000 € soit guère plus que la semaine de février.

Une autre nouveauté pour 2009 sera l'accessibilité du public au grand bassin à partir du mois de mai ; en mai ce sont les maternelles qui viennent à la Piscine mais elles n'utilisent que le petit bassin ; jusqu'à présent, l'ensemble de la Piscine était fermé au public pendant cette période, la difficulté étant de ne pas faire croiser le public et les scolaires ; après discussion avec l'inspecteur d'académie, une solution a pu être trouvée, le public pourra accéder au grand bassin tandis que les maternelles seront dans le petit bassin, en délimitant les zones et en dissociant les circulations ; si le mois de mai connaît de bonnes températures, cet aménagement devrait être de nature à attirer une clientèle plus importante.

Monsieur FAISSEAU informe également ses collègues que, en tant que vice-président délégué, il a signé un courrier à destination du CNO (cercle des nageurs de l'ouest) pour demander à nouveau la liste de leurs membres avec les créneaux d'utilisation correspondants afin que les cartes d'accès puissent leur être données ; il a également rappelé les engagements fixés par la convention, en particulier la fourniture des documents administratifs prévus. Ce courrier fait suite à plusieurs échanges par courrier électronique restés sans réponse et sans effet.

Sans autre question et après avoir remercié les personnes présentes pour leur participation et l'importance des débats, le Président lève la séance à 19 heures 40 minutes.